Le moustique **Aedes albopictus**, originaire d'Asie du Sud-est, plus communément appelé **mou stique tigre**
, a élu domicile en France métropolitaine en colonisant progressivement, depuis 2004, la façade méditerranéenne et la Corse.

Le déplacement de ce moustique depuis l'Italie et la région Provence Alpes Côte d'Azur vers la région Rhône-Alpes est aujourd'hui confirmé, motivant la mise en place de la surveillance des grands axes de circulation de notre région et leurs abords.

En 2011, sa présence a été signalée à plusieurs reprises dans les départements de l'Ain, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie. L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes invite la population à adopter, dès à présent, des gestes quotidiens simples mais efficaces, pour lutter contre son installation dans notre région.

Le moustique tigre, particulièrement nuisible, est reconnaissable grâce à ses rayures blanches, sur un fond noir, notamment au niveau de la tête. Il pique principalement le jour et peut, dans certaines conditions, transmettre des maladies telles que la dengue ou le chikungunya. Ces dernières sont des maladies dites « vectorielles » c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas se transmettre de personne à personne.

Chaque année, des cas de chikungunya et de dengue sont signalés en France métropolitaine. A ce jour, tous sont des cas importés (personnes revenant de pays touchés par la maladie et infectés par le virus). Seulement 4 cas (2 cas de dengue et 2 cas de chikungunya) étaient autochtones en 2010 en région PACA.

En Rhône-Alpes en 2011, le nombre de cas déclarés a été de 2 pour le chikungunya et 5 pour la dengue, tous importés.